

Maisons-Alfort, le 18/10/2023

**Conclusions de l'évaluation\***  
**relatives à une demande l'autorisation de mise à disposition sur le marché**  
**pour la famille de produits biocides HYDRACHIM IODINE FAMILY**  
**à base de polyvinylpyrrolidone iodée,**  
**de la société HYDRACHIM**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

## PRESENTATION DE LA DEMANDE

### DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande de l'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides HYDRACHIM IODINE FAMILY de la société HYDRACHIM.

La famille de produits biocide HYDRACHIM IODINE FAMILY composée de 5 méta RCP<sup>1</sup> (1, 3, 4, 5 et 6) appartient au type de produit 3<sup>2</sup> à base de 1,5 à 2,9 % de polyvinylpyrrolidone iodée (PVPi)<sup>3</sup> avec une pureté minimale en iode de 9 %. Les produits sont utilisés pour la désinfection des trayons avant et après la traite à l'intérieur des bâtiments d'élevage. Les produits sont sous forme de liquides prêts à l'emploi appliqués par des professionnels.

### DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012<sup>4</sup>.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

### DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY a été évalué par la DEPR conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses<sup>5</sup>. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant finalisation et validation par la DEPR.

\* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 16 octobre 2019. Le RCP en annexe a été modifié au regard des conclusions émises par le Groupe de Coordination conformément à la procédure prévue par l'article 35 du règlement (UE) n° 528/2012. La classification du META RCP 3 a été modifiée et les META RCP 4 et META RCP 5 ont été chacun divisés en deux.

<sup>1</sup> RCP : Résumé des caractéristiques du produit. Les revendications concernant le meta RCP 2 ont été abandonnées par le demandeur au cours de l'évaluation du dossier.

<sup>2</sup> TP3 : Hygiène vétérinaire

<sup>3</sup> Règlement d'exécution (UE) n° 94/2014 du 31/01/14 approuvant l'iode, y compris la polyvinylpyrrolidone iodée, en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 1, 3, 4 et 22.

<sup>4</sup> Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

<sup>5</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

Les conclusions de l'évaluation présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Les travaux d'évaluation sont présentés de façon exhaustive dans le rapport d'évaluation de la famille de produits. Le résumé des caractéristiques du produit issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultations du comité d'experts spécialisé « substances et produits biocides », réuni le 06 juillet 2017 et de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

## SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

### PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

### EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY est efficace selon les revendications pour les méta RCP 1, 3, 4 et 6, dans les conditions d'emploi préconisées en annexe.

Pour le META-RCP 5, les activités bactéricide et levuricide sont démontrées dans les conditions d'emploi préconisées en annexe, à l'exception de l'activité bactéricide sur une souche bactérienne additionnelle, non démontrée pour toutes les concentrations revendiquées des produits. De plus, l'activité virucide (virus enveloppés) n'est pas démontrée du fait de déviations méthodologiques.

### RESISTANCE

Aucun phénomène de résistance n'a été rapporté dans la littérature scientifique pour la substance active iode. En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

### RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

Les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation manuelle ou semi-automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY contenant 2,9 % de PVP iodée sont supérieures à la dose limite journalière (DLJ) d'apports en iode<sup>6</sup> pour les utilisateurs considérant les apports en iode par l'usage biocide uniquement. Ces usages sont donc non conformes,

Considérant les apports en iode par l'usage biocide uniquement,

- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation manuelle ou semi-automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY contenant 2 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs avec port d'équipements de protection individuelle dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe,
- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par trempage manuel et pulvérisation automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY, contenant 2,9 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs.

Une exposition naturelle à l'iode existe. Dans le rapport d'évaluation de la substance active, cette exposition a été estimée à 25 % de la dose limite journalière. Cette valeur a été récemment revue par le « human health working group » de l'ECHA à 46 % de la dose limite journalière d'apport en iode (WG V, 2017).

<sup>6</sup> Fixée dans le CAR (Competent Authority Report), rapport d'évaluation de la substance active iode au niveau européen.

En prenant en compte une exposition naturelle à l'iode de 25 % de la dose limite journalière,

- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation manuelle ou semi-automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY contenant 2 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs avec port d'équipements de protection individuelle (gants et combinaison),
- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par trempage manuel des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY, contenant 2,9 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs, avec port de gants dans le cas de l'usage pré-traité,
- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY, contenant 2,9 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs.

En prenant en compte l'exposition naturelle à l'iode de 46 % de la dose limite journalière,

- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation manuelle ou semi-automatique des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY contenant 2 % de PVP iodée ou moins sont supérieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs avec port d'équipements de protection individuelle (gants et combinaison). En l'absence d'information complémentaire, l'évaluation de cet usage est non finalisée.
- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par trempage manuel des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY, contenant 2,9 % de PVP iodée ou moins sont supérieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs, avec port de gants dans le cas de l'usage pré-traité. En l'absence d'information complémentaire, l'évaluation de cet usage est non finalisée.
- les estimations des expositions, liées à l'utilisation par pulvérisation automatique ou trempage manuel pour les usages post-traité des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY, contenant 2,9 % de PVP iodée ou moins sont inférieures à la dose limite journalière d'apport en iode pour les utilisateurs.

## RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant l'usage revendiqué, une contamination des denrées alimentaires ne peut pas être exclue. Selon un scénario maximaliste, l'estimation de l'exposition via l'alimentation liée à l'utilisation des produits de la famille HYDRACHIM IODINE FAMILY peut être supérieure à la dose limite journalière d'apport en iode. En l'absence d'information permettant d'affiner l'exposition, l'évaluation du risque via l'alimentation est non finalisée.

## RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatiques, sédimentaires, terrestres ainsi que les microorganismes de la station d'épuration, liés à une exposition à l'iode et ses composés lors de l'utilisation de la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY, sont dans la gamme des bruits de fond environnementaux pour chaque compartiment considéré, dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

L'estimation des concentrations dans les eaux souterraines est fondée sur une approche pire cas estimant par équilibre de partage, les concentrations dans l'eau interstitielle du sol. Dans ces conditions, les concentrations estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation de la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY, sont dans la gamme du bruit de fond environnemental dans les conditions d'application précisées dans le RCP en annexe lorsque les produits sont utilisés soit en pré soit en post-traité. Les concentrations dans les eaux souterraines sont supérieures au bruit de fond environnemental lorsque les produits sont appliqués à la fois pour les phases de pré et de post-traité. En l'absence d'affinement possible de cette méthodologie prenant en compte par exemple les processus de transferts dans les sols ou d'absorption par les plantes pour les substances inorganiques, l'évaluation des concentrations estimées dans les eaux souterraines ne peut être finalisée.

## CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non conformes figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

### Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits HYDRACHIM IODINE FAMILY

| Méta RCP                                   | Organismes cibles   | Doses                                      | Conditions d'emploi   | Conclusions   |
|--|---|--|---|---|
| Méta RCP 1<br>Désinfection avant la traite | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>L.brevis</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i> | Produit prêt à l'emploi (PVPI 2,9 %)       | Application par des professionnels par trempage manuel à l'aide de gobelets-trempeurs             | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation<br>- santé humaine : dépassement de la dose limite journalière considérant une exposition naturelle à l'iode de 46 % de la DLJ |
|  | Bactériophages  | 2 fois/jour                                | Application par des professionnels par trempage manuel avec mousse à l'aide de gobelets-trempeurs | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation<br>- santé humaine : dépassement de la dose limite journalière considérant une exposition naturelle à l'iode de 46 % de la DLJ |
|  | Levures   | Conditions de propreté                     | Application par des professionnels par pulvérisation automatique                                  | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation  |
|  | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>L.brevis</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i> | Temps de contact de 1 min                  | Application par des professionnels par pulvérisation semi-automatique ou manuelle                 | <b>Non conforme</b><br>- santé humaine : dépassement de la dose limite journalière considérant une exposition naturelle à l'iode de 25 % de la DLJ                                |
| Méta RCP 3<br>Désinfection après la traite | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> ,  | Produit prêt à l'emploi (PVPI 1,5 % à 2 %) | Application par des professionnels par trempage manuel à l'aide de gobelets-trempeurs             | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation  |

| Méta RCP  | Organismes cibles  | Doses  | Conditions d'emploi   | Conclusions  |
|---|--|--|---|--|
| <b>Méta RCP 4(a) et Méta RCP 4(b)</b><br>Désinfection après la traite – liquide épais   | <i>L.monocytogenes</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.agalactiae</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures   | 2 fois/jour<br><br>Temps de contact de 5 min   | Application par des professionnels par pulvérisation automatique                                  | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation   |
|   | <br><br>Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> ,<br><i>L.monocytogenes</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.agalactiae</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures | Produit prêt à l'emploi (PVPI 2,9 %)<br><br>2 fois/jour<br>Temps de contact de 5 min | Application par des professionnels par pulvérisation semi-automatique ou manuelle                 | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation santé humaine : dépassement de la dose limite journalière considérant une exposition naturelle à l'iode de 46 % de la DLJ |
|   | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>E.hirae</i> ,<br><i>L.brevis</i> ,<br><i>L.monocytogenes</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.agalactiae</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures      | Prêt à l'emploi (PVPI 1,5% à 2,9 %)<br><br>2 fois/jour<br>Temps de contact de 5 min  | Application par des professionnels par trempage manuel liquide épais l'aide de gobelets-trempeurs | <b>Non conforme</b><br>- santé humaine : dépassement de la dose limite journalière considérant une exposition naturelle à l'iode de 25 % de la DLJ                           |
| <b>Méta RCP 5(a) Et Méta RCP 5(b)</b><br>Désinfection après la traite – filmogène épais | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.agalactiae</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures                                     | Prêt à l'emploi (PVPI 1,5 % - 2,9 %)<br><br>2 fois/jour<br>Temps de contact de 5 min | Application par des professionnels par trempage manuel liquide épais l'aide de gobelets-trempeurs | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation   |
| <b>Méta RCP 5(a) Et Méta RCP 5(b)</b><br>Désinfection après la traite – filmogène épais | Bactéries Souches additionnelles :<br><i>E.cloacae</i> ,<br><i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> ,<br><i>P.vulgaris</i> ,<br><i>P.aeruginosa</i> ,<br><i>S.agalactiae</i> ,<br><i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures                                     | Prêt à l'emploi (PVPI 1,5 % - 2,9 %)<br><br>2 fois/jour<br>Temps de contact de 5 min | Application par des professionnels par trempage manuel liquide épais l'aide de gobelets-trempeurs | <b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation   |

| Méta RCP   | Organismes cibles   | Doses   | Conditions d'emploi   | Conclusions   |
|--|---|---|---|---|
| <b>Méta RCP 5</b><br>Désinfection avant et après la traite | Bactérie - Souche additionnelle : <i>L.monocytogenes</i>  | Prêt à l'emploi (PVPI 1,5-2,9 %)<br><br>2 fois/jour<br><br>Temps de contact de 5 min  | Application par des professionnels par trempage manuel liquide épais à l'aide de gobelets-trempeurs | <b>Non conforme</b><br>- efficacité non démontrée pour toutes les concentrations des produits<br><br><b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation |
|  | Virus enveloppés  | Prêt à l'emploi (PVPI 1,5-2,9%)<br><br>2 fois/jour<br><br>Temps de contact de 5 min   | Application par des professionnels par trempage manuel liquide épais l'aide de gobelets-trempeurs   | <b>Non conforme</b><br>- données d'efficacité insuffisantes<br>- stabilité non démontrée<br><br><b>Non finalisé</b><br>- risque via l'alimentation      |
| <b>Méta RCP 6</b><br>Désinfection avant et après la traite | Bactéries pré-traité souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>S.Typhi murium</i><br><br>post-traité souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Bactériophages (pré-traité uniquement)<br><br>Levures | Prêt à l'emploi (PVPI 2,9 %)<br><br><b>Pré-traité</b> : 2 fois/jour<br>Conditions de propreté<br>Temps de contact : 1 min<br><br><b>Post-traité</b> : 2 fois/jour<br>Temps de contact : 5 min | Application par des professionnels par pulvérisation automatique                                    | <br><br><b>Non finalisé</b><br>- dépassement du bruit de fond environnemental pour les eaux souterraines<br>- risque via l'alimentation                 |

Pour le directeur général, par délégation,  
la directrice adjointe,  
Direction de l'évaluation des produits réglementés

## ANNEXE

### Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

## Partie I.- premier niveau d'information

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

|                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| Nom commercial                  | HYDRACHIM IODINE FAMILY |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) |                         |

#### 1.2. Type de produit (s)

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Types de produit           |  |
| TP03 - Hygiène vétérinaire |  |

#### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom : HYDRACHIM SAS<br>Adresse : ZA du piquet<br>35370 Etreilles<br>France |
| Numéro de demande           | BC-BE019369-50   |
| Type de demande             | Demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché                 |

#### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant                     | HYDRACHIM   |
| Adresse du fabricant                 | ZA du piquet<br>35370 Etreilles<br>France   |
| Emplacement des sites de fabrication | Route de Saint Poix<br>35370 LE PERTRE<br>France<br><br>ZA La Pointe<br>35380 PLELAN LE GRAND<br>France |

#### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Substance active                | Polyvinylpyrrolidone iodine  |
| Nom et addresses des fabricants | 1- Ashland Services BV<br>Affiliate of Ashland Inc.<br>Pesetastraat 5<br>2991 XT Barendrecht<br>Postbus 8619<br>3009 AP Rotterdam<br>Netherlands |

|  |  |
|--|--|
|  | 2- Pantheon FZE (DMCC Branch)<br>403, Reef Tower, Jumeira Lake Tower Shaikh Zayed Road Dubai, UAE  |
|  | 3- BASF SE<br>67056 Ludwigshafen<br>Germany  |
| <b>Adresses des sites de fabrication</b> | 1- Cosayach Nitratos S.A.<br>Oficina Cala Cala S/N Pozo almonte Iquique<br>Chile<br><br>SQM<br>Los Militares 4290<br>Piso 3<br>Las Conde-Santiago<br>Chile<br><br>Algorta Norte<br>Ex-Oficina Ercilla s/n<br>Ruta B-330 Km.28,2<br>Comuna de Sierra Gorda<br>Antofagasta,<br>Chile |
|  | 2- Cosayach Nitratos S.A.<br>Oficina Cala Cala S/N Pozo almonte Iquique<br>Chile   |
|  | 3- BASF SE<br>67056 Ludwigshafen<br>Germany  |

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

| Nom commun                  | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|-----------------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|                             |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé                    | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 1,50        | 2,90 |
| Iode*                       | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,13        | 0,26 |
| Sodium lauryl ether sulfate |  | co-formulant     | 68891-38-3 | 500-234-8 | 0           | 0,94 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### 2.2. Type de formulation

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

|            |  |
|------------|--|
| Meta RCP 1 |  |
|------------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 1 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| Type de produit (s) | TP03 - Hygiène vétérinaire |
|---------------------|----------------------------|

### 2. Composition du Meta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun                  | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|-----------------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|                             |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé                    | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,90        | 2,90 |
| Iode*                       | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        | 0,26 |
| Sodium lauryl ether sulfate |  | co-formulant     | 68891-38-3 | 500-234-8 | 0           | 0,94 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

#### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification           |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Lésions oculaires graves Catégorie 1<br>Toxicité aquatique chronique catégorie 2  |
| Mentions de danger       | H318 : Provoque des lésions oculaires graves<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |
| Etiquetage               |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H318 : Provoque des lésions oculaires graves<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme |

|                      |   |
|----------------------|---|
| Conseils de prudence | P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                 |   |

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application par trempage manuel avant la traite par les professionnels

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en pré-traite   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures<br>Bactériophages |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par trempage manuel à l'aide de gobelets-trempeurs   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>Application 2 fois/jour avant chaque traite<br><br>Conditions de propreté, temps de contact de 1 min  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avec un gobelet de trempage de 300 mL:

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon avant la traite pendant au moins 1 minute.
- Essuyer soigneusement le trayon et la base de la mamelle avec une lavette propre en coton ou un papier d'essuyage à usage unique.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage des trayons.

**4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.2. Description de l'usage**

Tableau 2. Usage # 2 – Application par trempage manuel avec mousse avant la traite par les professionnels

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en pré-traite   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures<br>Bactériophages |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par trempage manuel à l'aide de gobelets-trempeurs   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>Conditions de propreté, temps de contact de 1 min<br><br>Application 2 fois/jour avant chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.   |

**4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

Avec un gobelet de trempage de 300 mL avec génération de mousse:

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon avant la traite pendant au moins 1 minute.
- Essuyer soigneusement le trayon et la base de la mamelle avec une lavette propre en coton ou un papier d'essuyage à usage unique.

**4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage des trayons.

**4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

**4.3. Description de l'usage**

Tableau 3. Usage # 3 – Application par pulvérisation automatique avant la traite par les professionnels

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en pré-traite   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures<br>Bactériophages |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par pulvérisation automatique  |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>Conditions de propreté, temps de contact de 1 min<br><br>Application 2 fois/jour avant chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

**4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage**

En pulvérisation automatique en robot de traite :

- Mettre le produit en œuvre selon les préconisations du fabricant de matériel.
- Activer la pulvérisation automatique.
- Vérifier le réglage du matériel pour que chaque trayon soit entièrement recouvert de produit pendant une minute.
- Pas d'essuyage manuel mais automatique.

**4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage**

-

**4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

-

**4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

-

**4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Nettoyer soigneusement les trayons avant l'application du produit.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ...).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

**5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition..

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 12 mois.
- Tenir hors de la portée des enfants.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| <b>Nom commercial</b>        | IODI SPRAY<br>START UP IODE SPRAY<br>SPRAY IODINE<br>B'FORE MILKING SPRAY<br>PRE IODE FLUIDE |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine                                 | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 2,90               |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,26               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPI : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| <b>Nom commercial</b>        | IODI MOUSSE<br>START UP IODE FOAM<br>IODINE FOAM<br>B'FORE MILKING FOAM<br>IO'MOSS |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine                       | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 2,90               |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,26               |
| Sodium lauryl ether sulfate  |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,94               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPI : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| <b>Nom commercial</b>        | 3 EN 1 IODINE<br>B'FORE MILKING 3 EN 1                       |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 2,90               |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,26               |
| Sodium lauryl ether sulfate  |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,27               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPI : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 3

#### 1.1. Identification du Meta RCP 3

|           |  |
|-----------|--|
| Méta RCP3 |  |
|-----------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 2 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

## 2. Composition du Meta RCP 3

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| <b>Nom commun</b> | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |            |
|-------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------|
|                   |  |                  |                   |                  | <b>Min</b>         | <b>Max</b> |
| PVP iodé          | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 1,50               | 2          |
| Iode*             | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,13               | 0,18       |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPI : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| <b>Classification</b>    |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Irritant oculairecatégorie 2<br>Toxicité aquatique chronique catégorie 3  |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  |
| <b>Etiquetage</b>        |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  |
| Conseils de prudence     | P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation.<br>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                     |   |

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Trempage manuel après la traite

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>L.monocytogenes</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs  |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avec un gobelet de trempage de 300 mL:

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon pendant 5 minutes.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Pulvérisation automatique après la traite

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>L.monocytogenes</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par pulvérisation automatique  |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>Temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

En pulvérisation automatique en robot de traite :

- Mettre le produit en œuvre selon les préconisations du fabricant de matériel.
- Activer la pulvérisation automatique.
- Vérifier le réglage du matériel pour que chaque trayon soit entièrement recouvert de produit pendant 5 minutes.

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Pulvérisation manuelle ou semi-automatique après la traite

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons des trayons en post-traite  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>L.monocytogenes</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par pulvérisation manuelle ou semi-automatique   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

En pulvérisation semi-automatique ou manuelle à l'aide d'un matériel adapté et en bon état :

- Pulvériser soigneusement le produit pour que chaque trayon soit entièrement recouvert pendant 5 minutes.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant toutes les phases de manipulation du produit (chargement et application) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application.

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- 

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- 

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- 

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ..).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie: 24 mois.
- Tenir hors de la portée des enfants.

#### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

### Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial        | IOSPRAY FLUIDE<br>LUX SPRAY 50 NV<br>IODE LIQUIDE<br>HYDRA IODE LIQUIDE<br>VITA IODE FLUIDE |                  |            |           |             |
|-----------------------|---|------------------|------------|-----------|-------------|
| Numéro d'autorisation |   |                  |            |           |             |
| Nom commun            | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé              | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine                                | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 1,50        |
| Iode*                 | Iode*   |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,13        |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| Nom commercial        | DIP SPRAY IODINE   |                  |            |           |             |
|-----------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|
| Numéro d'autorisation |  |                  |            |           |             |
| Nom commun            | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé              | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2.0         |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4 (a)

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4 (a)

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4 (a)

|                |  |
|----------------|--|
| Meta RCP 4 (a) |  |
|----------------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 3 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

### 2. Composition du Meta RCP 4 (a)

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4 (a)

| Nom commun | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|            |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé   | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 1,50        | 2,0  |
| Iode*      | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,13        | 0,18 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

#### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4 (a)

| Classification           |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Irritant oculaire catégorie 2   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  |
| Etiquetage               |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  |
| Conseils de prudence     | P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation<br>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |

|      |  |
|------|--|
| Note |  |
|------|--|

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4 (a)

### 4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Trempage manuel épais après la traite

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire   |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité   |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles: <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>L.monocytogenes</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments   |
| Méthode(s) d'application                                    | Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>Temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels  |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.   |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avec un gobelet de trempage de 300 mL :

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon de façon à avoir une répartition homogène sur le pis pendant 5 minutes.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4 (a)

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ..)
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Durée de vie : 12 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir hors de la portée des enfants.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4 (a)

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| <b>Nom commercial</b>        | VITA IODE EPAIS<br>IOSPRAY EPAIS<br>IODE EPAIS<br>EXPERT IODE DIP<br>TREMP IODE<br>BOVIODE<br>HYDRA IODE EPAIS |                  |            |           |             |
|------------------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |            |           |             |
| Nom commun                   | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine   | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 1,50        |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,13        |

\* Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| <b>Nom commercial</b>        | VISCONET HP<br>DIP CARE IODINE<br>BOVI IODINE<br>VITA IODE CARE |                  |            |           |             |
|------------------------------|---|------------------|------------|-----------|-------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |   |                  |            |           |             |
| Nom commun                   | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine    | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,0         |
| Iode*                        | Iode*   |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,18        |

\* Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 4 (b)

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 4 (b)

#### 1.1. Identification du Meta RCP 4 (b)

|                |  |
|----------------|--|
| Meta RCP 4 (b) |  |
|----------------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 3 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

## 2. Composition du Meta RCP 4 (b)

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4 (b)

| Nom commun | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|            |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé   | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,9         | 2,9  |
| Iode*      | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        | 0,26 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPI : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### 2.2. Types de formulations

AL - Liquide prêt à l'emploi

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4 (b)

| Classification           |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Irritant oculaire catégorie 2<br>Toxicité aquatique chronique catégorie 3   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| Etiquetage               |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| Conseils de prudence     | P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation<br>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                     |   |

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4 (b)

### 4.1 Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Trempage manuel épais après la traite

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire                 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité |

|   |   |
|---|---|
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br><br>Souches additionnelles: <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>L.monocytogenes</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments   |
| Méthode(s) d'application                                    | Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite   |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels  |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.   |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avec un gobelet de trempage de 300 mL :

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon de façon à avoir une répartition homogène sur le pis pendant 5 minutes.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4 (b)

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ..)
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Durée de vie : 12 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir hors de la portée des enfants.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4 (b)

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial        | DERMOPROTECT<br>DIP CARE IODINE 2900                         |                  |            |           |             |
|-----------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|
| Numéro d'autorisation |  |                  |            |           |             |
| Nom commun            | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé              | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,9         |
| Iode*                 | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 5 (a)

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 5 (a)

#### 1.1. Identification du Meta RCP 5 (a)

|                |  |
|----------------|--|
| Meta RCP 5 (a) |  |
|----------------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 5 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

### 2. Composition du Meta RCP 5 (a)

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5 (a)

| Nom commun                  | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|-----------------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|                             |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé                    | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 1,50        | 2,00 |
| Iode*                       | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,13        | 0,18 |
| Sodium lauryl ether sulfate |  | co-formulant     | 68891-38-3 | 500-234-8 | 0,94        | 0,94 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

#### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5 (a)

| Classification           |  |
|--------------------------|--|
| Catégories de danger     | Irritant oculaire catégorie 2                  |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |
| Etiquetage               |  |
| Mentions d'avertissement | Attention                                      |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux |

|                      |  |
|----------------------|--|
| Conseils de prudence | P264: Se laver ... soigneusement après manipulation<br>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                 |  |

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5 (a)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Trempage manuel filmogène épais après la traite

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles: <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs  |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

|   |
|---|
| Avec un gobelet de trempage de 300 mL :   |
| - Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).   |
| - Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3. |
| - Tremper chaque trayon de façon à avoir une répartition homogène sur le pis pendant 5 minutes.                                       |

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

|   |
|---|
| - |
|---|

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

|   |
|---|
| - |
|---|

**4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- 

**4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage**

- 

## **5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5 (a)**

### **5.1. Instructions d'utilisation**

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ..).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

### **5.2. Mesures de gestion de risque**

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

**5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Durée de vie : 12 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir hors de la portée des enfants.

## 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5 (a)

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| <b>Nom commercial</b>        | FILMA IODE<br>LUXDIP 50 B NB<br>FILM'PROTECT PLUS<br>CAP IODINE<br>BOVIFILM NF<br>FILM IODE PLUS |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine                                     | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 1,50               |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,13               |
| Sodium lauryl ether sulfate  |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,94               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| <b>Nom commercial</b>        | IODINE GUARD<br>FILM IODE                                    |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 1,5                |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,13               |
| Sodium lauryl ether sulfate  |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,94               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

| <b>Nom commercial</b>        | CAP IODINE SPC<br>DIP FILM IODINE                            |                  |                   |                  |                    |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| <b>Numéro d'autorisation</b> |  |                  |                   |                  |                    |
| <b>Nom commun</b>            | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |
| PVP iodé                     | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 2,5                |
| Iode*                        | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,18               |
| Sodium lauryl ether sulfate  |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,94               |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 5 (b)

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 5 (b)

#### 1.1. Identification du Meta RCP 5 (b)

|                |  |
|----------------|--|
| Meta RCP 5 (b) |  |
|----------------|--|

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 5 |  |
|----------|--|

#### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

## 2. Composition du Meta RCP 5 (b)

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5 (b)

| <b>Nom commun</b>           | <b>Nom IUPAC</b>   | <b>Fonction</b>  | <b>Numéro CAS</b> | <b>Numéro EC</b> | <b>Contenu (%)</b> |            |
|-----------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------|
|                             |  |                  |                   |                  | <b>Min</b>         | <b>Max</b> |
| PVP iodé                    | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8        | NA               | 2,90               | 2,90       |
| Iode*                       | Iode*  |                  | 7553-56-2         | 231-442-4        | 0,26               | 0,26       |
| Sodium lauryl ether sulfate |  | co-formulant     | 68891-38-3        | 500-234-8        | 0,94               | 0,94       |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5 (b)

| <b>Classification</b>    |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Lésions oculaires graves Catégorie 1<br>Toxicité aquatique chronique catégorie 2  |
| Mentions de danger       | H318 : Provoque des lésions oculaires graves<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| <b>Etiquetage</b>        |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H318 : Provoque des lésions oculaires graves<br>H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| Conseils de prudence     | P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                     |   |

### 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5 (b)

#### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Trempage manuel filmogène épais après la traite

|   |  |
|---|--|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire  |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en post-traité  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>Souches additionnelles: <i>E.cloacae</i> , <i>E.hirae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>S.agalactiae</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments  |
| Méthode(s) d'application                                    | Application manuelle à l'aide de gobelets-trempeurs  |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br>temps de contact de 5 min<br><br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels   |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.  |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avec un gobelet de trempage de 300 mL :

- Remplir le gobelet propre et sec au 3/4 (225 mL).
- Exercer un nombre suffisant de pressions (3 à 6 environ) pour faire monter le produit dans le réservoir et le remplir jusqu'au 2/3.
- Tremper chaque trayon de façon à avoir une répartition homogène sur le pis pendant 5 minutes.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5 (b)

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ...).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Durée de vie : 12 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Tenir hors de la portée des enfants.

#### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

### Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5 (b)

#### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial              | CAP IODINE FORTE   |                  |            |           |             |
|-----------------------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|
| Numéro d'autorisation       |  |                  |            |           |             |
| Nom commun                  | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé                    | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,9         |
| Iode*                       | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        |
| Sodium lauryl ether sulfate |  | co-formulant     | 68891-38-3 | 500-234-8 | 0,94        |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

#### 1. Information administrative sur le Meta RCP 6

##### 1.1. Identification du Meta RCP 6

|            |  |
|------------|--|
| Meta RCP 6 |  |
|------------|--|

##### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

|          |  |
|----------|--|
| Numéro 6 |  |
|----------|--|

### 1.3. Type de produit (s)

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Type de produit (s) | TP03- Hygiène vétérinaire |
|---------------------|---------------------------|

## 2. Composition du Meta RCP 6

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

| Nom commun | Nom IUPAC  | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |      |
|------------|--|------------------|------------|-----------|-------------|------|
|            |  |                  |            |           | Min         | Max  |
| PVP iodé   | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,90        | 2,90 |
| Iode*      | Iode*  |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        | 0,26 |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)

### 2.2. Types de formulations

|                              |
|------------------------------|
| AL - Liquide prêt à l'emploi |
|------------------------------|

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

| Classification           |   |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger     | Irritant oculaire catégorie 2<br>Toxicité aquatique chronique catégorie 3   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux<br>H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| Etiquetage               |   |
| Mentions d'avertissement | Attention   |
| Mentions de danger       | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux<br>H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme   |
| Conseils de prudence     | P264 : Se laver ... soigneusement après manipulation<br>P273 : Eviter le rejet dans l'environnement<br>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.<br>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin<br>P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/regional/nationale/internationale. |
| Note                     |   |

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Pulvérisation automatique avant et après la traite

|   |   |
|---|---|
| Type de produit   | 3 – Hygiène vétérinaire   |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Désinfection des trayons en pré et post-traite  |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Bactéries<br>pré-traites souches additionnelles : <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>S.Typhimurium</i><br>post-traites souches additionnelles: <i>E.cloacae</i> , <i>L.brevis</i> , <i>P.aeruginosa</i> , <i>P.vulgaris</i> , <i>S.Typhimurium</i><br><br>Levures<br><br>Phages (pré-traites uniquement) |
| Domaine(s) d'utilisation                                    | Intérieur des bâtiments   |
| Méthode(s) d'application                                    | Application par pulvérisation automatique   |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application                       | Prêt à l'emploi<br><br>Pré-traites : conditions de propreté, temps de contact de 1 min<br>Application 2 fois/jour avant chaque traite<br><br>Post-traites : temps de contact de 5 min<br>Application 2 fois/jour après chaque traite  |
| Catégorie(s) d'utilisateurs                                 | Professionnels  |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement                     | Bidons, fûts et cuves de 10 kg, 20 kg, 60 kg, 200 kg et 1000 kg en HDPE opaque.   |

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- En pulvérisation automatique en robot de traite :
- Mettre le produit en œuvre selon les préconisations du fabricant de matériel.
  - Activer la pulvérisation automatique.
  - Vérifier le réglage du matériel pour que chaque trayon soit entièrement recouvert de produit pendant 1 minute (pre-trait) ou 5 minutes (post-trait).

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- 

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- 

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- 

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, ..).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Nettoyer soigneusement les trayons avant l'application du produit (pré-traité)
- En post-traité, laisser le produit jusqu'à la traite suivante. Maintenir les animaux debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage des trayons.

#### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriées.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 15°C.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 12 mois.
- Tenir hors de la portée des enfants.

### 6. Autre(s) information(s)

- Le produit contient des dérivés de pyrrolidones. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue.

## Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| Nom commercial        | IODI FULL MILKING<br>PRE POST SPRAY IODINE<br>MULTI IODE FLUIDE |                  |            |           |             |
|-----------------------|---|------------------|------------|-----------|-------------|
| Numéro d'autorisation |   |                  |            |           |             |
| Nom commun            | Nom IUPAC   | Fonction         | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| PVP iodé              | 2-Pyrrolidinone, 1-ethenyl-, homopolymer, compd. with iodine    | Substance active | 25655-41-8 | NA        | 2,90        |
| Iode*                 | Iode*   |                  | 7553-56-2  | 231-442-4 | 0,26        |

\*Teneur minimale en iode dans le PVPi : 9% (étant donné la pureté de l'iode, la teneur pure est identique à la teneur technique)